

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 mars 2021

L'an deux mil vingt et un, le 17 mars à 20h30, conformément aux stipulations de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020, s'est réuni le Conseil Municipal à la salle polyvalente de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Y. HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 15
MEMBRES PRESENTS : 14
MEMBRES VOTANTS : 15

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON, A. LORET, N. POUNEMBETTI, Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, C. DUTEIL, M-H. FINET, T. GALLE, G. JOUVINIER, L. LEMARCHAND, V. SKEWES PIQUET, B. VAGNEUR, formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : C. WEISS a donné pouvoir à L. LEMARCHAND

Secrétaire de séance : A. PINÇON

Date de convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 11 mars 2021

Date de publication : 19 mars 2021

Ordre du jour :

1. Finances / Vote du Compte Administratif 2020 du budget commune et budgets annexes
2. Finances / Vote du compte de gestion 2020 du budget commune et budgets annexes
3. Finances / Affectation des résultats d'exploitation 2020 du budget commune et budgets annexes
4. Finances / Préfecture / Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) / Délibération
5. Aide d'urgence / Règles d'attribution / Délibération
6. Rennes Métropole / Assainissement collectif et non collectif / Rapport annuel 2019 relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement (RPQS) / Communication
7. Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 17 février 2021 a été accepté à l'unanimité.

N°21-03-17/01

FINANCES / VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

Les éléments clés du Compte Administratif sont présentés par T. GALLE.

FONCTIONNEMENT

- **Impact budgétaire de la Crise sanitaire** : Perte de 22 000€ au budget de fonctionnement liés :
- À la perte des produits de services durant le confinement, (recettes cantine, garderie...),
 - À la suspension des loyers à vocation économique et dépenses nouvelles d'équipements (gel, masques...)
 - Au renforcement du service ménage/entretien des bâtiments
 - Au maintien des subventions aux associations
- **Recettes de fonctionnement conformément aux prévisions** : 101% > Bonne construction des prévisions budgétaires ; Les recettes réelles de fonctionnement stagnent depuis 2 ans alors même que l'évolution mécanique des dépenses progressent
- Enjeu de retrouver une dynamique de recettes

➤ **Charges de personnel** : Augmentation des crédits engagés compte tenu du renforcement des services ménage et arrêt de travail

➤ **Dépenses de fonctionnement** : taux d'engagement en dépense entre 85% et 90% : Maintien de la maîtrise des dépenses de fonctionnement

- Depuis 2016, maintien des efforts de rationalisation budgétaire ; Peu de marge de manœuvre pour la collectivité sur cette section du budget

INVESTISSEMENT

➤ **Dépenses d'investissement** : Un budget primitif important à plus de 950 000€ engagé à hauteur de 50 % compte tenu d'un plan de dépenses pluriannuel sur le "smart st Sulpice/économie d'énergie (204 000€)", le "Nouvel espace éducatif et culturel (170 000€)", et études de ZAC (40 000€)

- Subvention à l'investissement : Mobilisation de subventions qui atténuent le "reste à charge" de la commune et permet de ne pas avoir recours à l'emprunt qui viendrait dégrader l'Épargne Nette du budget communal

RATIOS FINANCIERS

➤ **Ratios financiers - Épargne Brute et capacité de désendettement** : L'année 2020 fait apparaître une baisse de la Capacité d'Autofinancement de la commune

- Une inflexion liée à la crise sanitaire en 2020 qui inverse la progression constante de l'Épargne Brute (-30 000€) constatée depuis 2016 et qui dégrade la capacité de désendettement de la commune (4.70 années à 4,92 années)

Après délibération, le Conseil Municipal, par 14 voix pour (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote) :

↳ Vote les comptes administratifs suivants :

Commune	Fonctionnement	Commune	Investissement
Dépenses	1 029 421.48 €	Dépenses	470 204.45 €
Recettes	1 302 349.34 €	Recettes	274 593.52 €
Excédent	272 927.86 €	Déficit	- 195 610.93 €
TOTAL Excédent		TOTAL Déficit	
ZA	Fonctionnement	ZA	Investissement
Dépenses	270 430.37 €	Dépenses	321 464.77 €
Recettes	406 604.48 €	Recettes	248 750.38 €
Excédent	136 174.11 €	Déficit	- 72 714.39 €

Monsieur le Maire présente le débat d'orientations budgétaires.

L'analyse budgétaire d'une année n'est pas suffisante pour déterminer une stratégie financière, c'est pourquoi il est primordial de définir des orientations budgétaires, qui ont pour fonction d'indiquer les grandes lignes directrices de gestion du budget communal sur le mandat et maîtriser, anticiper notre autonomie politique et financière.

En ce sens, Monsieur le Maire propose :

➤ Axer la stratégie financière de la commune sur la structuration de son épargne brute pour maintenir un cercle vertueux qui reposerait sur le renouvellement de ses liquidités (recettes) dans la section de fonctionnement afin de pouvoir maintenir son niveau de service public et suivre l'inflation naturelle des coûts.

➤ Anticiper tant le dimensionnement des services que les infrastructures et équipements pour accueillir de nouvelles populations, composante essentielle dans l'augmentation des produits fiscaux, de la dotation forfaitaire (DGF) mais également dans le versement de la dotation de solidarité communautaire (interco).

➤ Limiter le recours à l'emprunt pour couvrir les besoins d'investissement et amorcer dans le même temps le désendettement pour retrouver des ratios acceptables.

➤ Piloter de la stratégie financière au travers d'outils de gestion et de planification pour construire une vision prospective financière > programmation pluriannuelle d'Investissement, Ligne Directrice de Gestion structurant l'évolution RH de la collectivité sur le mandat.

➤ Garantir et sécuriser les capacités du bloc communal pour maintenir un niveau d'autonomie politique et financier et permettre le développement des services publics ; compte tenu des nouvelles contraintes et incertitudes liées aux politiques et réforme d'Etat (*réforme de la DGF, réforme des "bases de valeurs locatives", conséquence du plan de relance économique de la France...*), et de l'intercommunalité (*refonte de la Dotation de Solidarité Communautaire, baisse probable de la CVAE*), en s'assurant :

- De maintenir un niveau d'Épargne Brut de + 100 000€ (Hors 002) annuel,
- De maintenir une capacité de désendettement inférieur à 10 ans,
- De recouvrer un besoin récurrent de recettes au budget de fonctionnement de +80 000€

➤ Mobiliser les dispositifs de subventions publiques comme privées pour soutenir nos investissements et limiter le Reste à Charge communal.

➤ Engager une nouvelle politique fiscale, dans un contexte d'exonération de la Taxe d'Habitation, permettant de maintenir nos politiques publiques (politique sociale, associative, culturelle, touristique...) et de garantir de nouveaux programmes d'investissement sans dégrader la situation financière de la collectivité.

➤ Assainir une situation budgétaire difficile et récurrente et amorcer l'amélioration continue et mécanique de nos ratios et par là même de nos moyens budgétaires par une dynamique vertueuse de l'évolution démographique dès 2025.

N°21-03-1702

FINANCES / VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

Présentation par Monsieur le Maire.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

✎ Approuve les comptes de gestion 2020 du Receveur Municipal concernant le :

- Budget de la commune
- Budget ZA

N°21-03-17/03A

FINANCES/AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2020 DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES

BUDGET DE LA COMMUNE

Présentation par Monsieur le Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, est amené à constater que le compte administratif présente :

A la clôture de l'exercice 2020 :

1) En section de fonctionnement :

Le total des recettes de l'année s'élève à :	1 302 349.34 €
Le total des dépenses de l'année s'élève à :	1 029 421.48 €
Le résultat de clôture, en fonctionnement, s'élève donc à	272 927.86 €

2) En section d'investissement :

Le total des recettes de l'exercice atteint :	274 593.52 € (A)
Le total des dépenses de l'exercice atteint :	470 204.45 € (B)
Soit un solde négatif d'exécution de la section d'investissement de : (A-B) :	195 610.93€
duquel il convient d'ajouter le solde des restes à réaliser 2020 (C) :	81 034.00 €
Restes à réaliser dépenses :	485 519.00 €
Restes à réaliser recettes	404 485.00 €
Solde restes à réaliser (C)	81 034.00 €

3) En rapprochant les deux sections à la clôture de l'exercice 2020 on constate :

Un excédent de clôture en fonctionnement pour :	272 927.86 €
Un déficit d'investissement pour :	195 610.93 €

Au vu des résultats, je vous propose de laisser une partie de l'excédent en fonctionnement d'un montant de 100 000 € conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Décide d'affecter le résultat comme suit :

Récapitulatif général - compte administratif 2020 - affectation du résultat - budget principal	
Résultat d'investissement 2020	
- Solde d'exécution d'investissement 2020 sur compte 001 (A-B)	-195 610.93€
- Solde des restes à réaliser investissement (C)	-81 034.00€
Solde de l'investissement 2021	- 276 644.93 €
Résultat de fonctionnement 2020	
- Résultat de l'exercice 2020	172 927.86 €
- Résultat antérieur reporté BP	100 000.00€
Résultat à affecter	272 927.86 €
AFFECTATION	
- En réserve sur le compte 1068	172 927.86 €
- Report en section de fonctionnement sur le compte 002	100 000.00 €

N°21-03-17/03B

**FINANCES/AFFECTATION DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION 2020
DU BUDGET COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES**

BUDGET ZA

Présentation par Monsieur le Maire.

Après avoir entendu le compte administratif 2020 le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020, est amené à constater que le compte administratif présente :

➤ Un excédent d'exploitation 2020 de	21 205.35 €
➤ Un excédent antérieur reporté de	114 968.76 €
➤ L'excédent global d'exploitation 2020 est de	136 174.11 €

➤ Un déficit d'investissement 2020 de -72 714.39 €

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

☞ Décide le maintien des résultats 2020 tels qu'ils se présentent.

N°21-03-17/04

FINANCES / PRÉFECTURE / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) / DÉLIBÉRATION

Présentation par Monsieur le Maire.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),

Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,

Vu le budget communal,

Monsieur le Maire expose que la demande de subvention concerne la construction neuve d'un ALSH permettant l'accueil petite enfance et périscolaire pour un effectif de 60 enfants avec une évolution à terme pour 90 enfants et la construction d'une classe de maternelle et la restructuration du centre culturel et aménagement des abords.

Le projet de l'Accueil des Loisirs Sans Hébergement s'intégrera dans le site par sa typologie de grande ferme prolongée par un appentis. Le volume de la double pente reprend les volumétries existantes sur la parcelle.

Conformément aux règles du périmètre des monuments historiques, le projet est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

L'extension de l'école maternelle est le trait d'union entre l'école maternelle et l'accueil des loisirs. Elle permet la création d'un parvis couvert, espace tampon avec l'entrée de l'ALSH.

Il est porté une attention particulière aux matériaux qui seront mis en œuvre dans le bâtiment, tant pour les artisans que pour les futurs usagers. La construction est pensée de sa mise en œuvre jusqu'à son recyclage en passant par son exploitation et son impact sera réduit au minimum et impulsera une nouvelle dynamique sur le territoire. Biophiliques, hygrothermiques, souples, acoustiques : les matériaux bio-géo-sourcés ont de sérieux atouts. Nous nous appuyerons sur ces ressources de provenance locale : bois locaux, paille, terre, ouate de cellulose. Générateurs de bien-être et d'apaisement, ils prendront tout leur sens dans cette construction.

D'autre part un comité de pilotage a été constitué rassemblant usagers, élus et services autour d'une démarche participative dans la définition du projet.

Par ailleurs, ce projet s'inscrit également dans un appel à projet de l'ADEME visant pour l'ALSH un bâtiment à énergie positive et bas carbone.

Concernant le centre culturel, le projet priorise le réaménagement de la bibliothèque, la création de nouveaux locaux dédiés à l'enseignement musical et enfin l'amélioration thermique du bâtiment.

Le coût du projet s'élève à 1 768 196 € H.T. (études comprises).

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ainsi qu'au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Ce projet peut être financé au titre de la DETR au taux de 40% H.T. ainsi qu'au titre de la DSIL avec un objectif de 15% H.T. du projet.

Enfin Rennes Métropole et le Département 35, seront sollicités dans le cadre du contrat de territoire ainsi que la caisse d'allocations familiales (cf. plan de financement).

Le plan de financement de cette opération sera le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT					
DÉPENSES	Montant (H.T.)	RECETTES	Sollicité ou acquis	Montant (H.T.)	Taux
Maîtrise d'œuvre	244 999 €	DETR	Sollicité	280 000 €	16%
Études complémentaires / frais annexes	57 294 €	DSIL	Sollicité	270 000 €	15%
Sous-total MOE/Études	302 293 €	Fonds de concours Rennes métropole	Acquis	400 000 €	23%
Travaux de construction	1 445 903 €	Contrat de territoire	Sollicité	150 000 €	8%
Mobilier	20 000 €	ADEME E+ C-	Sollicité	80 000 €	5%
Sous-total travaux ou acquisitions	1 465 903 €	CAF	Sollicité	100 000 €	6%
		Sous-total aides publiques		1 280 000 €	72%
		Part de la collectivité		138 196 €	8%
		Emprunt		350 000 €	20%
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	1 768 196 €			1 768 196 €	100%

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet sera réalisé à compter du 1^{er} trimestre 2022 et il a été inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée.
- La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
- Les frais de maîtrise d'œuvre et études complémentaires ainsi que le descriptif sommaire de l'APD.
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus.
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Accepte les travaux portant sur la construction neuve d'un ALSH, la construction d'une classe de maternelle et la restructuration du centre culturel et aménagement des abords.

↳ Adopte le plan de financement exposé ci-dessus d'un montant de 1 768 196 €HT soit 2 212 835€TTC et s'engager à inscrire les montants nécessaires au Budget primitif

↳ Sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ainsi qu'au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

↳ Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

AIDE D'URGENCE / RÈGLES D'ATTRIBUTION / DÉLIBÉRATION

Présentation par Y. PICARD.

Par délibération du 18 juin 1994, le CCAS avait délégué ses pouvoirs à deux ou trois de ses membres en matière d'aide d'urgence.

Par délibération du 21 septembre 2005, le CCAS avait décidé d'allouer une somme de 150 € en une ou plusieurs fois sous la forme d'un bon d'achat de produits d'alimentaires, hors alcool.

Par délibération du 5 mai 2008, le CCAS avait décidé de réactualiser la somme d'un montant maximum de 200 €.

Par délibération du 12 juin 2014, le CCAS a accepté le principe de verser une aide d'urgence après concertation avec le CDAS du secteur Nord-Ouest de Pacé et de verser une somme maximum de 200€ sous la forme d'un bon d'achats de produits alimentaire en cas d'aide d'urgence après avoir consulté le CDAS de Pacé.

Par délibération du 18 avril 2018, le Conseil d'Administration a décidé la fermeture du CCAS au 31 décembre 2018.

Par délibération du 12 décembre 2018, le Conseil Municipal a décidé de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018 et a validé la création d'une commission « extra-municipale actions sociales et solidarité » reprenant les actions du CCAS.

Au regard de la crise sanitaire que nous traversons et les conséquences sociales comme économiques auprès des personnes les plus fragiles, la municipalité a souhaité réactualiser le principe d'attribution de l'aide d'urgence afin de mieux accompagner chaque situation.

- L'aide est accessible à toute personne de la commune ayant sollicité le CDAS (actuellement de Saint-Aubin d'Aubigné), y compris une personne seule, sans condition de ressources ;
- Le montant maximum est de 300 euros annuel par foyer, sur 12 mois glissants, avec possibilité de lisser les versements par mois, avec un maximum de 150 € par versement.
- L'aide concerne les "produits de première nécessité" (et non plus strictement les "produits alimentaires").
- La municipalité opte pour ne pas porter de regard sur les achats, considérant que c'est le rôle du travailleur social de suivre les situations de chaque demandeur.
- Il est rappelé la subsidiarité de l'aide communale (c'est-à-dire quand toutes les autres aides ont été sollicitées par le CDAS) et la nécessaire utilisation du formulaire de demande unique.

Enfin, la municipalité veillera à élargir l'offre de magasins accessibles grâce aux bons : commerce local et magasin accessible par bus métropolitain.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 15 voix pour :

↳ Accepte le principe de verser une aide d'urgence pour les produits de première nécessité après concertation avec le CDAS (actuellement Saint Aubin d'Aubigné).

↳ Décide de définir le montant de l'aide d'urgence à hauteur de 300 euros annuel par foyer, sur 12 mois glissants, avec possibilité de lisser les versements par mois, avec un maximum de 150 € par versement d'urgence.

N°21-03-17/06

RENNES MÉTROPOLE / ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF / RAPPORT ANNUEL 2019 RELATIF AU PRIX ET À LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (RPOS) / COMMUNICATION

Présentation par Monsieur le Maire.

Conformément à l'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités territoriales, qui exige, dans un souci de transparence administrative, que soit réalisé un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, il est demandé au Maire des communes membres de Rennes Métropole de communiquer ce rapport en séance publique lors d'un Conseil Municipal.

↳ Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de Rennes Métropole.

QUESTION DIVERSE

Néant.

La séance est levée à 22h30

Date de la prochaine réunion : 7 avril 2021

Fait à Saint Sulpice la Forêt, le 18 mars 2021

Le Maire,
Yann HUAUMÉ